



Country: Madagascar CO

Initiation Plan

Project Title:

APPUI INSTITUTIONNEL DU PNUD AU SGP

Expected UNSDCF/CPD Outcome(s) 1.3 :D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique.

Expected CPD Output(s): Produit 1.3 : Les institutions aux niveaux national et décentralisé disposent des compétences et des outils nécessaires, notamment numériques (gouvernance électronique), pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques, et mobiliser les ressources financières pour améliorer la prestation des services publics de base.

Initiation Plan Start/End Dates: Novembre 2021/Décembre 2022

Implementing Partner: SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Brief Description

Le Gouvernement de Madagascar a défini, dans le Plan Emergence Madagascar (PEM), sa nouvelle vision de croissance accélérée vers une émergence économique. Le PEM constitue le document de référence des interventions de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé et de la participation citoyenne. En droite ligne des domaines de concentration retenus dans UNSDCF sur la période 2021-2023, le PNUD à travers le présent Plan d'Initiation entend apporter un appui institutionnel au Secrétariat Général de la Présidence de la République de Madagascar pour renforcer (i) ses capacités de pilotage stratégique des politiques publiques, (ii) appuyer la mise en œuvre des priorités programmatiques du pays et (iii) mettre en place des instruments de promotion économique. Ce plan d'initiation est susceptible de déboucher sur un projet visant à contribuer au pilotage stratégique de la réalisation effective des transformations structurelles nécessaires pour placer le pays sur une trajectoire d'émergence économique.

Programme Period: Novembre 2021
Décembre 2022

Atlas Project Number: 00128868

Atlas Output ID: _____

Gender Marker: GEN 1

Total resources require **USD 1.062.000**

Total allocated resources:

• Regular **USD 1.062.000**

• Other:

○ Donor _____

○ Donor _____

○ Government _____

Unfunded budget: _____

In-kind Contributions _____

Agreed by UNDP:



Henry René DIOUF

Représentant résident adjoint du PNUD Madagascar

I. PURPOSE AND EXPECTED OUTPUT

1.1. Contexte et objectif du projet

Selon la Banque Mondiale, *'la pandémie de COVID-19 a brutalement plongé le pays dans une profonde récession, annulant près d'une décennie de croissance du PIB par habitant'*. En 2020, l'extrême pauvreté devrait enregistrer une forte progression et toucher plus particulièrement les populations vulnérables vivant en milieu urbain. Selon les prévisions actuelles, le taux de pauvreté (dont le seuil est fixé à 1,9 dollar par jour) devrait augmenter de 74,3 à 77,4 % entre 2019 et 2020. Au vu des répercussions disproportionnées de la pandémie sur les populations urbaines et de la progression de l'extrême pauvreté projetée pour 2020, cette crise risque de fragiliser la société en creusant les inégalités et en exacerbant les clivages existants. Ainsi, la probabilité que les effets économiques de la pandémie continuent à se faire ressentir en 2021 est forte.

Le défi majeur dans l'atteinte des objectifs d'émergence de Madagascar tels que définis dans le PEM réside dans la capacité de mise en œuvre des programmes et réformes structurels retenus. Aussi, les autorités Malagasy ont conscience de la nécessité d'un pilotage et d'un suivi stratégique et opérationnel susceptibles d'impulser l'atteinte des résultats vers les objectifs d'émergence économique du PEM. Ceci augure du leadership des plus hautes autorités dans le portage de la vision d'émergence, mais également, résulte des leçons tirées dans la mise en œuvre de plans et stratégies de développement précédents.

Par ailleurs, la problématique de financement du développement de Madagascar reste une urgence structurelle dans le contexte actuel de pandémie du Covid 19. C'est pourquoi, il convient d'élargir et d'approfondir le financement du développement de Madagascar pour soutenir le Plan Emergence Madagascar et réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'impératif de résultats de développement apparaît clairement comme un enjeu majeur pour mener à bien la mise en œuvre du PEM. Le renforcement des capacités de pilotage stratégique du Secrétariat Général de la Présidence de la République augure de l'engagement des autorités politiques à garantir une mise en œuvre efficace des politiques publiques. Plus spécifiquement, la volonté et le soutien politiques nécessaires à la mise en œuvre du PEM sont ainsi sans équivoque.

Le rapport¹ final de la mission de définition d'un appui institutionnel à la Présidence de la République de Madagascar a permis de faire une évaluation des besoins prioritaires pour le pilotage politique du développement. Ce rapport a fait ressortir que les capacités de leadership, de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes publics doivent être renforcées. A travers la recherche d'une meilleure efficacité des politiques publiques, l'accent devra être mis sur le renforcement des capacités du Centre du Gouvernement, notamment du Secrétariat Général de la Présidence de la République de Madagascar.

Au nombre des besoins identifiés par la mission d'évaluation des besoins du Secrétariat Général de la Présidence de la République figurent : la disponibilité d'expertises, le renforcement des capacités de pilotage stratégique, l'appui à la mise en place d'instruments catalytiques de promotion économique. En réaffirmant sa volonté d'accélérer l'atteinte des objectifs de croissance à moyen et long termes pour faire du Madagascar un pays émergent, le pouvoir exécutif est déterminé à relever ces défis pour hisser le pays à un autre niveau de développement et répondre ainsi aux aspirations des populations.

¹ Rapport de la mission de définition d'un appui institutionnel à la Présidence de la République de Madagascar. PNUD. Mai 2019.

C'est dans cette perspective que le PNUD, sur requête des autorités Malagasy a décidé d'appuyer le Secrétariat Général de la Présidence de la République à travers la formulation et la mise en œuvre du présent Plan d'Initiation, susceptible de déboucher sur un projet visant à contribuer au pilotage stratégique de la réalisation effective des transformations structurelles nécessaires pour placer le pays sur une trajectoire d'émergence économique.

Le projet d'appui institutionnel proposé par le PNUD se justifie par un besoin de renforcement des capacités du Secrétariat Général de la Présidence de Madagascar dans ses missions d'assistance au Président de la République pour apporter une réponse programmatique à la demande sociale et aux engagements électoraux du Président de la République. Il s'agira d'inculquer les principes d'un nouveau type de gestion publique basée sur l'identification de priorités, la formulation d'objectifs clairs, la définition des responsabilités respectives, l'évaluation des résultats, la mesure de la satisfaction du citoyen, la responsabilisation, l'autonomisation et la performance des hauts fonctionnaires.

Le PNUD intervient dans près de 170 pays et territoires depuis plus de cinq décennies. Il dispose d'un avantage comparatif avéré pour assister le Secrétariat Général de la Présidence de la République de Madagascar à piloter la réalisation des objectifs d'émergence économique du pays. Ses principaux atouts sont son expérience en matière de gestion du développement humain durable, ses capacités de gestion des connaissances acquises à travers le monde et son engagement à accompagner les pays les moins avancés dans leur transition vers l'émergence économique. En outre, comme stipulé dans son Plan Stratégique 2018-2021, le PNUD soutiendra les pays pour 'accélérer les transformations structurelles' (Axe 2).

L'objectif du présent Plan d'Initiation est de contribuer au renforcement des capacités de pilotage stratégique du Secrétariat Général de la Présidence de la République en améliorant son efficacité institutionnelle et organisationnelle. Il s'agira d'appuyer le SGP dans la conduite de sa mission d'impulsion des acteurs du secteur public pour l'atteinte des résultats prioritaires des politiques publiques. Les objectifs spécifiques retenus sont :

- ✓ Mettre à la disposition du SGP des experts et une logistique ;
- ✓ Etendre les fonctions de l'Organisme en charge du suivi des investissements et des financements au suivi des priorités politiques et gouvernementales ;
- ✓ Renforcer les capacités de suivi de la mise en œuvre des priorités politiques et gouvernementales ;
- ✓ Appuyer la mise en œuvre du PEM ;
- ✓ Consolider la politique de décentralisation ;
- ✓ Mettre en place des instruments opérationnels de promotion économique. ;
- ✓ Contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

1.2. Résultats attendus

Le présent Plan d'Initiation comporte trois composantes : (i) Renforcement des capacités de pilotage stratégique du SGP ; (ii) Appui à la mise en œuvre du PEM ; (iii) Appui à la mise en place d'instruments de promotion économique.

✓ **Composante 1 : Renforcement des capacités de pilotage stratégiques du SGP**

Cette composante vise à renforcer les compétences techniques du SGP par la mise à disposition de ressources humaines. A cet effet, quatre (4) Experts internationaux et des experts nationaux hautement qualifiés dans les domaines spécifiques de la gestion de la politique économique, de la gestion de projets, du suivi-évaluation et

de l'analyse juridique seront mis à la disposition du SGP. Les compétences ciblées seront axées sur la culture de résultats, de gestion de systèmes d'information décisionnels, et sur l'esprit de résolution diligente de problèmes ('Problem solving').

Le suivi de la mise en œuvre du PEM, en particulier, nécessite l'existence d'un cadre cohérent d'orientations stratégiques prioritaires, de formulation, d'exécution et de suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que des réformes à réaliser. Cela implique de renforcer les compétences de l'organe au niveau du SGP en charge du suivi de la mise en œuvre des investissements et des financements par (i) une expertise pointue dans l'élaboration d'instruments et de cadres d'analyse structurés, de processus cohérents et transparents de prise de décisions ; (ii) un alignement sur les standards internationaux et une adaptation des meilleures pratiques (Delivery Unit) en matière de suivi de projets et programmes complexes ; (iv) la mobilisation sectorielle de partenaires techniques et financiers, ainsi que de partenaires non traditionnels pouvant renforcer la mise en œuvre du PEM.

Le projet appuiera l'organe au niveau du SGP en charge du suivi de la mise en œuvre des investissements et des financements pour couvrir les trois domaines clés suivants :

- i. Pilotage stratégique des priorités politiques et gouvernementales ;
- ii. Suivi-évaluation de la performance des priorités projets et programmes prioritaires ;
- iii. Elaboration de tableaux de bord de gestion.

Il s'agira :

- i. de mettre à la disposition du SGP des experts internationaux dans les domaines ciblés ;
- ii. d'intégrer certaines fonctions de Delivery Unit au SGP ;
- iii. d'appuyer la mise en place d'une Plateforme de coordination et de suivi en temps réel de l'action gouvernementale ;
- iv. de mettre en place une plateforme informatique permettant de générer en temps réel des tableaux de bord des indicateurs clés de suivi de la mesure des performances.

Par ailleurs, le projet contribuera à mettre en œuvre le PEM dans des provinces à forte incidence de pauvreté comme le Grand Sud². Il s'agira d'appuyer l'opérationnalisation du PEM dans le Grand Sud à travers l'appui à la mise en œuvre du PEM Sud et la formulation d'un programme présidentiel de résilience. Ce Programme présidentiel visera à corriger à moyen terme (2 ans) les disparités d'accès aux services sociaux de base et à créer des opportunités de développement local durable dans le Grand Sud.

✓ **Composante 2 : Appui à la mise en œuvre du PEM**

Cette deuxième composante vise à relever le défi de la mise en œuvre du PEM. Il s'agira d'établir l'adéquation entre les missions, les objectifs stratégiques et les capacités organisationnelles et institutionnelles des départements chargés de la mise en œuvre du PEM. Cette composante se focalisera sur l'état de mise en œuvre du PEM afin d'alerter notamment les autorités sur les goulots d'étranglements identifiés et de donner des orientations stratégiques visant à renforcer l'efficacité opérationnelle des départements sectoriels. Il s'agira aussi d'appuyer la formulation de tous les programmes prioritaires.

² Cette activité sera réalisée conjointement avec les projets du portefeuille 2 du CPD 2021-2023. qui sont en cours de mise en œuvre.

Le projet ciblera le développement d'un plan stratégique de suivi-évaluation des projets et programmes du PEM et la mise en place d'un logiciel (base de données) de suivi-évaluation géo-renféréncé, accompagné d'un plan d'application et de dissémination. Ce plan prendra en compte les sources de données pertinentes (Départements sectoriels et Système Statistique National) devant renseigner les indicateurs de performance de la mise en œuvre desdits programmes et réformes prioritaires.

En ce qui concerne le défi de la mobilisation des ressources, il s'agira d'appuyer l'évaluation des capacités de financement des priorités nationales de développement³ (Development Finance Assessment) pour exploiter les opportunités de financement du PEM. Les activités prévues sont l'identification, la sensibilisation et la mobilisation de partenaires spécialisés dans certains secteurs clés ciblés par le PEM. L'organisation de tables de rondes des partenaires pourra être un instrument de mobilisation de ressources, entre autres instruments à utiliser.

Les activités retenues sont relatives à l'élaboration d'un Plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PEM, d'un plan d'opérationnalisation du PEM, à la formulation de projets et programmes, au renforcement de la politique de décentralisation émergente, à la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PEM aux niveaux central et régional et au renforcement des capacités de gestion du développement local.

✓ **Composante 3 : Appui à la mise en place d'instruments de promotion économiques.**

Le Gouvernement Malagasy a décidé de mettre en place un Fonds souverain répondant aux standards internationaux pour constituer un levier de financement des projets stratégiques et prioritaires déterminés dans le Plan Emergence Madagascar (PEM). Le projet s'alignera donc sur cette dynamique en facilitant la mise en place d'un tel fonds.

Le rôle du secteur privé a été reconnu comme central dans la mise en œuvre du PEM. C'est pourquoi, à l'instar d'autre pays, le Gouvernement envisage la création d'une Agence de promotion des investissements privés. L'appui du PNUD, à travers le présent projet, consistera à promouvoir la coopération sud-sud afin de permettre à Madagascar de s'inspirer des expériences probantes en matière de mise en place d'Agence de promotion de l'investissement privé.

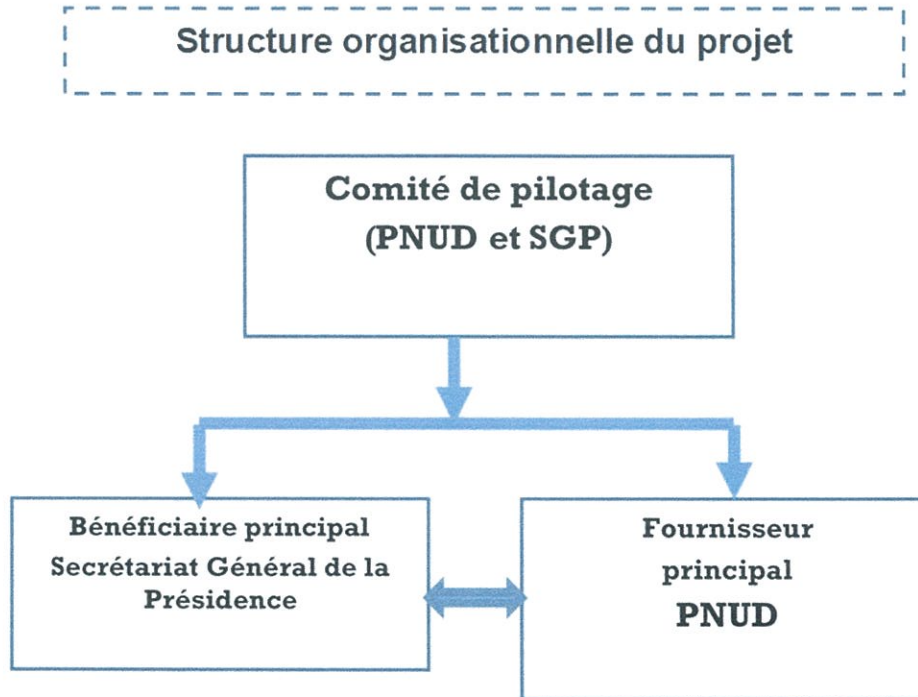
II. MANAGEMENT ARRANGEMENTS

2.1. Cadre institutionnel de Pilotage du Projet

L'ancrage institutionnel du Projet sera le Secrétariat Général de la Présidence de la République au sein duquel sera mis en place un **Comité de Pilotage présidé par le Secrétariat Général de la Présidence**. Dans une perspective de diligenter la bonne exécution du projet, les fonctions de pilotage y afférentes seront assurées par le PNUD et le Secrétariat Général de la Présidence, bénéficiaire du projet. Au niveau du Secrétariat Général de la Présidence, un Chargé de Mission sera désigné à cet effet. Il agira en qualité de point focal vis-à-vis du PNUD dans le cadre de l'exécution du projet. Il veillera à la cohérence des plans de travail avec les composantes du projet. Les termes de référence du Comité de Pilotage seront proposés et validés lors de la première réunion du Comité de Pilotage.

³ Idem

Sur la base des rapports d'activités semestrielles et annuelles du projet, le PNUD et le SGP apprécieront les progrès et les obstacles dans l'exécution technique et financière du Projet et ajusteront, au besoin les orientations et les plans de travail du projet.



2.2. Coût efficacité et productivité

Le projet proposé s'inspire des enseignements et recommandations tirés de projets similaires de renforcement de capacités institutionnelles mis en œuvre par ou avec l'appui du PNUD dans des pays en voie de développement. Le PNUD a acquis, à travers ses différentes interventions au cours de ces dernières années, un avantage comparatif probant dans la formulation et la mise en œuvre de projets d'appui institutionnel basée sur une approche holistique des questions de développement,

Les principaux avantages comparatifs de PNUD Corporate restent son engagement à accompagner les pays les moins avancés dans leur transition vers l'émergence économique, ses interventions en matière de développement institutionnel et son réseau mondial de compétences et ressources techniques. L'appui du PNUD pour permettra l'**optimisation des ressources – Value for Money** – dans la mise en œuvre du projet.

2.3. Exécution directe du projet par le PNUD

Le Gouvernement de Madagascar et le PNUD se sont accordés sur la modalité d'exécution dite 'Exécution directe'. Cette modalité impute au PNUD la responsabilité entière de la maîtrise d'œuvre du Projet. Le PNUD exécutera les besoins du bénéficiaire dûment explicités (TDR) et conformément au cadre de résultats du projet :

- ✓ Acquisition de services (Expertises ; Services intellectuels) ;
- ✓ Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels ;

- ✓ Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct du bénéficiaire.

2.4. GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre du projet peut être affectée par l'occurrence de trois types de risque : un risque systémique, un risque institutionnel et un risque opérationnel.

- **Risque systémique** : faibles capacités d'absorption des ressources du projet par le bénéficiaire, pour les principales raisons suivantes : (i) une insuffisante appropriation du projet par le bénéficiaire ; (ii) un dysfonctionnement dans la coordination entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet ; (iii) une inadéquation des capacités techniques et organisationnelles du système de suivi du SGP.

- **Risque institutionnel** : instabilité de l'arrimage institutionnel du projet suite à une migration vers d'autres institutions (Primature, Ministère) ou structures autonomes ad hoc, ainsi que la faible capacité de rétention des experts mobilisés pour le projet.

- **Risque opérationnel** : délais et lenteur dans les procédures de décaissement pour le financement des activités identifiées dans le cadre logique du Projet. Ce risque peut être géré par la modalité d'exécution directe du projet.

III. MONITORING

3.1. Suivi-évaluation du Projet

Les résultats du projet tels que décrits dans son cadre de résultats seront suivis et communiqués de manière semestrielle pendant la mise en œuvre du projet pour garantir que le projet atteigne effectivement ces résultats.

Le suivi et l'évaluation du projet seront entrepris conformément aux exigences des Politiques et Procédures relatives aux Programmes et aux Opérations (UNDP POP) et la Politique d'évaluation du PNUD. Le Comité de Pilotage du PNUD assumera la responsabilité du respect des exigences de S&E du projet.

En plus de ces exigences S&E obligatoires du PNUD, d'autres activités S&E estimées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative du projet pourraient être envisagées. Cela inclura le rôle exact des bénéficiaires du projet et des autres acteurs du Système Statistique National et du Système National de S&E du pays.

Le projet fera l'objet d'un Rapport Annuel élaboré suivant le format de bilan 'Exécution directe'. Le PNUD et le SGP approuveront chaque année les rapports d'activités annuelles et financières et valideront le plan de travail annuel et le budget du Projet. Ces rapports devront inclure notamment les éléments suivants : une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités, des informations sur l'état des produits et services délivrés, les contraintes rencontrées et leurs causes, le PTA, et autres rapports financiers, les leçons tirées des expériences et des recommandations claires pour la prise en charge des problèmes/difficultés.

Le Projet fera l'objet d'une évaluation à la fin de sa mise en œuvre. Cette évaluation se concentrera sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant les questions méritant une décision et des

actions. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des résultats et des effets comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

Un audit financier annuel du projet sera commandité par le PNUD. Un plan d'action issu du rapport d'audit servira de référence pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

3.2. PLAN DE SUIVI – EVALUATION

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels
Suivre les progrès vers les résultats / produits attendus du projet.	- Déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle / Mensuelle.	- Elaborer des rapports de suivi ; - Organiser des réunions de suivi; - Recueillir et analyser les données pertinentes.	- PNUD; - SGP.
Suivre et gérer les risques	Anticiper l'occurrence des risques identifiés	Trimestrielle / Semestrielle.	- Elaborer un registre des risques qui menacent l'atteinte des résultats prévus; - Prendre des mesures de gestion de ces risques.	- PNUD; - SGP.
Apprendre / Capitaliser	Dégager périodiquement des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements des activités du projet.	Au moins semestrielle	Identifier des leçons appropriées et en tenir compte pour éclairer les décisions de gestion.	- PNUD; - SGP.
Rapport du projet	Rendre compte au Comité de Pilotage du projet de l'état d'avancement, des contraintes, des réalisations et recueillir des orientations du Comité de Pilotage.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	- Présenter au Comité de Pilotage du projet un rapport d'avancement du projet et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	- PNUD; - SGP.
Revue du projet (comité de pilotage)	Examen de toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet;	Au moins semestrielle	- Examiner toutes les modalités de gestion du projet; Prendre des mesures de gestion adéquates.	Comité de Pilotage

IV. WORK PLAN

Conformément aux pratiques de gestion adaptative, les activités proposées dans le plan de travail n'ont qu'un caractère indicatif. Ils seront régulièrement revus lors de moments stratégiques de réflexion (boucles d'apprentissage) et calibrés/adaptés en vue d'améliorer l'atteinte des résultats et le ciblage. Les effets et les outputs, cependant, ne seront modifiés que sur la base d'une décision du comité de pilotage du projet.

Period⁴: Novembre 2021 à Décembre 2022

Effet 1.3. D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique.												
EXPECTED OUTPUTS <i>And baseline, indicators including annual targets</i>	PLANNED ACTIVITIES <i>List activity results and associated actions</i>	TIMEFRAME						RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6		Funding Source	Budget Description	Amount \$ US	
Output 1 : Renforcement de capacités de pilotage stratégique du SGP Baseline : 0 Indicators : 1. Disponibilité de ressources humaines, logistiques et matériels pour la mise en oeuvre du projet 2. Mécanismes et outils d'analyses élaborés et disponibles Targets:	1. Les Experts hautement qualifiés en pilotage stratégique des politiques publiques avec la logistique adéquate sont mis à la disposition du SGP A111. Recrutement d'Expert (3+5 CM/SGP) A112. Achat de matériels informatiques (ix (10) ordinateurs portables + vidéoprojecteurs + imprimantes + connexion Wifi) A113. Moyens logistiques mises à disposition (2 voitures)		X	X	X	X		PNUD/SGP PNUD PNUD			564.000 20.000	
	2. Les outils et système de suivi de la mise en oeuvre du PEM sont mise en place A121. Elaboration et opérationnalisation des outils et système de suivi des projets prioritaires du PEM (RAFITRA) A122. Elaboration de rapport de reporting sur les projets prioritaires et tableaux de bord de gestion			X	X	X			SGP/ DGPP/PRIMATEURE/ MEF/TOUTS MINISTERES			50.000 30.000

⁴ Maximum 18 months

1. Ressources humaines et matériels disponibles	3. L'opérationnalisation du PEM dans le Grand Sud est effective A131. Suivi de la mise en œuvre du PEM Sud et appui à la mise en œuvre du PEM dans les autres régions de Madagascar A132. Appuyer la formulation d'un programme d'opérationnalisation du PEM dans le Grand Sud	X	X	X	X	X	X	SGP/DGPP/PRIMAURE/MEF/TOUS MINISTERES	TRAC	25.000
		X	X	X	X	X	X	SGP/DGPP/PRIMAURE/MEF/TOUS MINISTERES	TRAC	50.000
2. 5 outils d'aide à la décision et/ou mécanismes d'analyses pour une capacité de pilotage stratégique mise en place	4 Le Plateforme informatique de suivi de l'action gouvernementale est mis en place et fonctionnel A141. Mettre en place une Plateforme informatique de suivi de l'action gouvernementale A142. Acquérir la logistique de fonctionnement de la Plateforme (2 Serveurs)	X	X	X	X	X	X	SGP/DGPP/PRIMAURE/MEF/TOUS MINISTERES	TRAC	15.000
		X	X	X	X	X	X	SGP/DGPP/PRIMAURE/MEF/TOUS MINISTERES	TRAC	30.000
Output 2 : Appui à la mise en œuvre du PEM	1 La formulation et l'opérationnalisation des projets prioritaires du PEM sont effective A 2.1 Appuyer la formulation de documents de projets prioritaires du PEM									20.000
Baseline : 0	2 Le dispositif de gestion de la performance des projets du PEM est élaboré A221 Elaborer des plans d'action de livraison / Rapports de performance / Cadre de mesures de résultats A222 Elaborer des Rapports sur la performance globale de la mise en œuvre des projets du PEM (04 Ateliers) A223 Elaborer les Cadres de Mesure de Résultats (CMR) des projets et programmes du PEM (04 ateliers / 1 par société PEM).									
1. Disponibilité du PEM et des PEM régionaux	3. Les outils et instruments de suivi des performances des projets du PEM sont disponible A231 - Elaborer le Plan de Suivi-Evaluation semestriel du PEM (02 ateliers), A232. Elaborer les Rapports, semestriels de S&E sectoriels et global du PEM (02 ateliers), A233. Elaborer les Rapports sur la performance globale de la mise en œuvre des projets / programmes ; (1/Semestre/02 ateliers).	X	X	X	X	X	X	SGP/DGPP/CPGU/BNGRC/PRIMAURE/LES MINISTERES SGP/DGPP/CPGU/BNGRC/PRIMAURE/LES MINISTERES	TRAC TRAC	5.000 10.000
		X	X	X	X	X	X	SGP/MEF/PRIMAURE	TRAC	10.000
2. Projet et programmes sectoriels du PEM	3. Les outils et instruments de suivi des performances des projets du PEM sont disponible A231 - Elaborer le Plan de Suivi-Evaluation semestriel du PEM (02 ateliers), A232. Elaborer les Rapports, semestriels de S&E sectoriels et global du PEM (02 ateliers), A233. Elaborer les Rapports sur la performance globale de la mise en œuvre des projets / programmes ; (1/Semestre/02 ateliers).	X	X	X	X	X	X	SGP/MEF/PRIMAURE/PREA	TRAC	5.000 5.000 5.000
		X	X	X	X	X	X	SGP/MEF/PRIMAURE/PREA	TRAC	5.000 5.000 5.000
3. Ressources pour le financement des priorités de développement mobilisées	4 Appui à l'élaboration du rapport d'évaluation des priorités nationales de financement du développement et à la mobilisation de ressources A241. Appuyer l'exercice D'F/ANFF pour Madagascar. A242. Appuyer l'organisation d'une Table Ronde sur le PEM (03 ateliers préparatoires & quatre consultants nationaux) ;									
		X	X	X	X	X	X	SGP/MEF SGP	TRAC TRAC	30.000 30.000
Targets:	PEM Sud et PEM Est (Plan National de Redressement) disponible 1 Table ronde pour la mobilisation des ressources pour le PEM élaboré/	X	X	X	X	X	X			
		X	X	X	X	X	X			

Output 3 : APPUI A LA MISE EN PLACE D'INSTRUMENT DE PROMOTION ECONOMIQUE																		
Baseline : 0 Indicators : 1. <i>Disponibilité du Fonds Souverain Malagasy</i> 2. <i>Instruments de promotion de l'investissement privé élaboré</i> Targets: Fonds souverain Malagasy mise en place	1 Les outils et mécanismes de gestion, la logistique et les assistances techniques pour la mise en place du FSM sont fournis A311 Appuyer la mise en place du Fonds Souverain Malagasy (FSM) A322 Appuyer l'étude de faisabilité d'une Agence de Promotion des Investissements privés	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X
TOTAL																		1.062.000

CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement de Madagascar et le PNUD.

En vertu de cet accord, le Gouvernement s'engage à exonérer de droits de douanes et de taxes les matériels, équipements et services au titre du présent projet, ainsi que les droits d'enregistrement. Le présent document de projet ainsi que celui de l'accord type d'assistance, signé par le Gouvernement de Madagascar et le SNU, qui est intégré par renvoi, constituent le document du Projet d'Appui Institutionnel du PNUD au Secrétariat Général de la Présidence de Madagascar.

Le bénéficiaire du projet s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que les ressources mobilisées pour le projet, conformément au document de programme, ne soient utilisées pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document.

La Présidence de la République de Madagascar, à travers le SGP, s'engage à mettre en place un environnement favorable à la mise en œuvre et à la réussite du projet notamment :

- ✓ la disponibilité de locaux équipés et fonctionnels ;
- ✓ la mise en place du personnel prévu;
- ✓ le soutien politique et technique requis des autorités étatiques.